

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Quintidi 25 Nivôse, an V.

( Samedi 14 Janvier 1797 ).

*Fête patriotique célébrée à Côme, en Italie. — Continuation des préparatifs de guerre à Rome. — Retour du général Buonaparte à Milan. — Bombardement de Mantoue. — Evacuation du camp retranché devant Kehl par les Français. — Rentrée d'une grande partie de la flotte de Brest. — Lettre à Lacretelle le jeune sur la nécessité d'organiser un établissement de bienfaisance dans chaque municipalité de Paris.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## ITALIE.

*De Côme, le 15 décembre.*

Il y a eu ici une fête patriotique pour célébrer l'union qui règne entre les communes de toute la province. Les autorités constituées y ont assisté & ont prêté sur l'autel de la patrie le serment de défendre la cause de la liberté. Un concours extraordinaire de citoyens formoit le plus bel ornement de la place, au milieu de laquelle s'élevait l'arbre de la liberté. Des vieillards occupoient une galerie qu'on leur avoit réservée pour mieux marquer le respect dû à leur âge. Vis-à-vis, on voyoit sur un char de triomphe, des français, dont l'exemple apprend aux lombards ce qu'ils doivent faire pour mériter cette liberté qu'ils desirerent. Le président de la municipalité fit un discours analogue aux circonstances, qui respiroit les sentimens les plus purs du patriotisme & de la vertu. Le soir il y eut un bal public au théâtre, où régnerent également l'ordre & la gaieté. Si le spectacle qu'a offert Côme pouvoit se renouveler dans toute la Lombardie, son indépendance ne seroit plus douteuse.

*De Rome, le 16 décembre.*

Le saint-pere, par un édit qui vient de paroître, permet les spectacles ordinaires, opéra sérieux, opéra bouffon, comédies & maionnettes; mais il défend les mascarades & les bals, tant en particulier qu'en public, sous les peines corporelles les plus fortes; sans en excepter la galere, &c. Il ne paroît pas convenable à sa sainteté que dans un tems de calamité publique, son peuple se livre à une folle joie.

Hier & avant-hier sont parties pour la Romagne deux colonnes de troupes qui forment l'entier bataillon de la Marche, avec un détachement de cavalerie & un autre d'artillerie, & plusieurs piéces de canon, des munitions de guerre, des armes, des effets de campement, &c. Ces troupes, dans leur route, recueillent les nombreux corps de recrues qui doivent aussi aller en Romagne.

Malgré tout ce qu'on dit du camp de Faenza, il paroît qu'il n'y a tout au plus que 3 à 4 mille hommes. Plusieurs personnes sont portées à croire que les Français auroient déjà attaqué ce camp, s'ils n'avoient l'intention d'accorder la paix au pape.

Le vœu pour la paix est ici beaucoup plus général depuis que les badauds romains sont détrompés des vaines espérances qu'ils avoient conçues sur les promesses de la cour de Naples. Ces badauds, espece la plus braillarde qui soit au monde, se déchainent aujourd'hui contre le marquis del Vasto, & le traitent aussi mal que le chevalier Azzara.

On assure que les dernières dépêches de Vienne ne sont pas satisfaisantes pour la cour de Rome; que l'empereur ne veut prendre aucun engagement avec le pape, & qu'il a dit assez clairement que s'il chasse les Français des légations de Ferrare & de Bologne, il compte garder ces provinces.

*De Ferrare, le 15 décembre.*

L'administration centrale a invité, par une proclamation, les citoyens à élire leurs représentans qui doivent se trouver le 27 à Reggio pour délibérer avec ceux de Bologne, Modene & Reggio, sur les intérêts de la confédération. Elle indique les regles qu'il faut suivre dans les assemblées primaires ou de paroisse & dans les assemblées électtorales. Dans les premières on nommera des centurions qui se rassembleront le 15 dans le chef lieu, nommeront les décurions, & ceux-ci réunis le 21 dans cette ville, procéderont à l'élection des 150 députés pour le congrès de Reggio.

Samedi dernier arriva ici la cohorte milanaise; celle de Ferrare étoit prête à se mettre en marche, & elles ont pris le chemin de Modene, où elles seront jointes par les canonniers modenois. On croit que ces troupes vont à Bologne, mais on ignore leur destination ultérieure.

*De Livourne, le 16 décembre.*

Deux bâtimens anglais, la frégate *l'Inconstante*, de 36 canons, & le *l'Expédition*, brigantin de 14 canons, après s'être arrêtés à la vue du port, ont jetté l'ancre hier hors de la portée du canon.

Les Anglais ont déjà armé le brigantin espagnol qu'ils avoient pris dernièrement. Leurs vaisseaux de qui se trouvent dans nos hanteurs sont en tout au nombre de onze, tous frégates que bricks, brigantins & autres bâtimens. Il est étonnant que la flotte gallispanne n'envoie pas une de ses divisions pour les en chasser.

*De Gènes, le 22 décembre.*

Les couriers d'Espagne, qui jusqu'à présent venoient par la mer, ont commencé à reprendre la route de terre; en sorte que la correspondance sera plus régulière & plus sûre. Ils auroient pu reprendre cette route tout de suite après la paix; mais comme ils portent aussi les lettres pour Naples, le gouvernement napolitain n'a consenti à les laisser passer que depuis sa paix avec la république française. Au reste, ces couriers ont ordre de ne pas passer par Parme. On assure que c'est une suite de la mésintelligence qui règne entre la cour de Madrid & celles de Rome & de Naples.

Les compagnies d'émigrés polonais qui avoient été formées à Milan, sont parties pour l'armée; elles sont commandées par le général Donowich, qui s'est distingué dans la guerre de la révolution de Pologne.

*De Milan, le 23 décembre.*

Le général Buonaparte est de retour ici avec une partie de son état-major. Son départ pour l'armée avoit fait répandre les bruits les plus absurdes. On avoit dit que les Autrichiens avoient attaqué la ligne française sur tous les points, & qu'ils étoient maîtres de Vérone. Mais on sait aujourd'hui que l'objet du général Buonaparte étoit de visiter tous les postes & peut-être d'attaquer les Autrichiens, s'ils n'avoient fait une marche rétrograde du côté de Padoue. Le retour du général Buonaparte prouve que les deux armées ne sont pas en état d'agir dans cette saison, parce que par-tout les chemins sont presque impraticables.

Le bombardement de Mantoue est commencé; la place n'est pas dans une grande disette de vivres, mais tout le monde est à la ration.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

*De Strasbourg, le 19 nivôse.*

Le carnage est toujours terrible à Kehl; l'attaque qui a eu lieu la nuit du 16 au 17 a été une des plus meurtrières. Hier & avant-hier, on n'a cessé d'amener des charriots de blessés, & la terre doit être jonchée de morts; nous avons perdu sur-tout beaucoup de canonniers. La perte des ennemis est encore plus considérable que la nôtre; ils continuent cependant leurs travaux & ont achevé leur troisième parallèle. Nous avons été forcés d'abandonner le camp retranché après en avoir retiré toute l'artillerie pendant la nuit.

*De Paris, le 24 nivôse.*

Des avis particuliers assurent que la plus grande partie de la flotte de Brest est rentrée dans nos ports. On affirme aussi que la frégate la *Fraternité*, où étoient embarqués l'amiral & le général & son état-major, a rejoint l'es-

cadre. Il restera toujours de l'incertitude sur ces nouvelles, tant que les journaux officiels ne les annonceront pas. Le gouvernement s'empressera sans doute de calmer les inquiétudes publiques & particulières que tout bon citoyen, tout bon français conserve sur les suites d'une entreprise si déplorable. On annonce aussi que la frégate la *Résolue*, que montoit le contre-amiral Nielly, a échoué sur nos rochers, hors de la portée de tout secours. Espérons encore que ce malheur ne se confirmera pas.

Suivant les derniers papiers anglais, les prêtres catholiques d'Irlande ont tenu une assemblée relative à l'arrivée de la flotte française, & dont le résultat a été une lettre pastorale adressée à tous les catholiques, pour les engager, par tous les principes de patriotisme & de religion, à se réunir & s'armer pour défendre le gouvernement & la religion, contre des ennemis qui viennent attaquer l'un & l'autre, espérant profiter dans les divisions que les différences d'opinions politiques & religieuses ont excitées en Irlande, pour y souffler l'esprit de rébellion & d'indépendance. Les auteurs de l'adresse témoignent le plus grand attachement à la constitution britannique.

*A. M. Lacretelle le jeune.*

Occupé si souvent, monsieur, à nous montrer le contraste de la misère & du luxe, à remettre sous nos yeux le spectacle de tout ce qui souffre & qui meurt, combien ne devez-vous pas être malheureux en voyant notre cruelle insouciance? Pas un établissement utile! pas un secours public! l'humanité particulière arrêtée sans cesse par la crainte de trouver dans les pauvres des assassins & des voleurs: voilà notre situation. Mais si les portes sont fermées à l'infortune par l'immoralité publique, du moins n'y formons point nos cœurs. Je puis bien peu de chose, sans doute; cependant si plusieurs personnes peuvent un peu comme moi, quelques malheureux seront soulagés; & qui sait si l'exemple donné dans une municipalité de Paris ne sera pas suivi dans les onze autres? C'est Paris qu'il faut secourir maintenant. Les campagnes sont bien moins à plaindre. C'est à Paris que des sœurs de la Charité languissent sans secours, après avoir prodigué leur santé & leur vie à secourir leurs semblables. C'est là que de pauvres religieuses, en proie à la misère & à la faim, accusent le coupable abandon de la société entière, & trouvent, en mourant par la faute des hommes, qu'elles avoient eu trop raison de les fuir, & de ne s'attacher qu'à Dieu. C'est là que d'infortunés rentiers, que des hommes qui avoient connu l'aisance, expient dans les horreurs du besoin ou d'une mort volontaire, le tort de s'être confiés à leur patrie. Chaque jour nous apprend un suicide; chaque instant nous ramène à la pensée du malheur. Ah! du moins soulageons nos cœurs déchirés en cherchant quelques remèdes à tant de maux! C'est à vous, monsieur, qu'aiment à s'adresser tous ceux qui veulent s'en occuper. Voici mes idées, que je vous offre en tribut. Fasse le ciel qu'elles en inspirent de meilleures, & sur-tout qu'elles puissent se réaliser!

Je propose un abonnement dans notre municipalité entière; les moindres seroient de 3 livres par mois, & les plus forts d'un louis; l'abonnement ne pourroit être de moins d'un an, & les sommes devroient être versées le premier de chaque mois. En supposant maintenant qu'il y eût 1500 abonnés pour le commencer (il y a 70 mille âmes dans la municipalité), dont 600 à 3 liv., 400 à

6 liv., 300 à 12 liv., & 200 à 24 liv., on auroit une somme de 12 mille liv. Cette somme suffiroit pour que vingt-quatre familles de rentiers, hors d'état de travailler & chargées d'enfans, fussent soulagées, à raison de 30 liv. par mois; & douze religieuses ou sœurs de la charité, sans secours & sans moyens de travail, à raison de 15 liv. par mois.

On forme dans ce moment plusieurs abonnemens pour des bals. Je suis loin de blâmer ces associations. Sans doute le plaisir de la danse est bien permis à de jeunes personnes, qui furent long-tems privées des dissipations dont leur âge a besoin. Ces abonnemens sont d'ailleurs peu chers, & tout plaisir innocent dont on se fait une loi de bannir le luxe dans ces tems de misere, me paroît devoir être plutôt encouragé que blâmé. Je propose donc au contraire d'augmenter encore ce plaisir en y joignant le bonheur de la bienfaisance. J'ai vu chaque personne trouver avec raison, que ces abonnemens à 6 liv. par bal étoient bon marché, & toutes eussent volontiers donné 12 liv.; eh bien! qu'elles les donnent en effet, pour que 6 liv. soient consacrés à de bonnes œuvres, & je leur réponds qu'elles danseront de meilleur cœur, que leur gaité en sera plus douce & que les pauvres béniront leur joie.

La lettre touchante que je viens de transcrire n'est pas la seule qui m'ait été adressée pour le même objet; mais je crois que tous ceux qui se sont occupés de ces spéculations de bienfaisance, aimeront à avouer pour leur interprète la personne que nous venons d'entendre. Puisse cette voix si douce & si persuasive ranimer l'espérance chez ceux qui souffrent, & le zèle chez ceux qui peuvent soulager! Il est tems d'oser communiquer à ses amis l'intention où l'on est de faire le bien; & le désir même d'être aidé de leurs soins. Que la pitié conserve toute sa délicatesse, mais qu'elle soit active & impatiente; qu'elle compte les heures du retard avec autant de regrets que la misere qui l'attend.

L'auteur de la lettre, frappé de l'étendue de nos malheurs, a envisagé le plan de secours le plus vaste; mais il n'est pas le plus praticable. Il faut commencer par des essais graduels, l'encourager par de premières épreuves. Il faut oser raconter ses succès, exciter l'émulation des bienfaits, & faire verser de douces larmes à ceux qui depuis si long-tems n'en versent que d'ameres. Gardons-nous de croire que les moyens manquent à cette touchante entreprise.

De toutes les habitudes auxquelles le malheur force de renoncer, c'est celle de la bienfaisance qui s'éteint la dernière chez les personnes qui en ont beaucoup connu ce bonheur. Quand on ne peut plus aider avec des dons, on aide encore par des soins. L'auteur de la lettre propose de secourir des sœurs de la charité. Quelque modique que soit le secours qui puisse leur être offert, elles trouveront encore plus de plaisir à le distribuer qu'à le recevoir, & souvent elles tromperont par ce généreux sacrifice l'intention de celui qui aura voulu les soulager. Des hommes sortis depuis peu de jours de la misere la regardent avec dédain; des personnes qui croyoient ne la connoître jamais, sont bien près de l'éprouver aujourd'hui & la soulagent encore chez d'autres.

Puisque l'auteur de la lettre nous fournit une si heureuse distraction aux tristes pensées que notre situation

politique fait naître, je vais placer ici deux traits de bienfaisance que des personnes qui en ont été les témoins ou les objets, ont bien voulu me communiquer.

Un rentier m'écrivit qu'il a reçu il y a quelques jours la visite d'un vieux domestique qui faisoit autrefois sa chambre. Il venoit souhaiter la bonne année à celui qu'il avoit servi; mais il avoit un air de trouble & d'embarras. Il épuisa toutes les tournures pour en venir à la proposition qu'il vouloit faire, parla de ses travaux, bénit le ciel qui les avoit fait prospérer. Il avoit gagné sa vie à emmagasiner les marchandises de plusieurs négocians: Monsieur, dit-il ensuite à demi voix & les larmes aux yeux, vous êtes rentier. J'ai économisé quelques louis; je viens vous prier de les partager avec moi. Jamais instances n'ont été plus pressantes, plus répétées que celles de cet excellent homme; mais elles n'ont pu vaincre la résistance de celui qui, en refusant ce bienfait, en conservera une éternelle reconnaissance. Je connois le nom de cet homme respectable-

Le fait suivant n'est pas moins authentique & aussi récent. Une latiere & sa fille se trouverent, il y a quelques jours, dans une chambre où la vapeur du charbon les fit tomber en asphixie. Toutes deux tombèrent sans connoissance; la mere se l'essaya très-dangereusement. La jeune fille revint à elle; ses cris appellerent une pauvre rentiere à laquelle ces femmes apportoient encore quelquefois du lait. Elle leur prodigua des secours; mais la jeune fille se livra au plus grand désespoir en voyant l'état de sa mere, hors d'état de gagner sa vie en conduisant avec elle la charrette. La bonne femme, qui les secouroit dans ce moment, n'avoit rien à leur offrir; elle avoit pour tout bien 2 mille liv. de rente sur l'état, qui autrefois lui donnoient de l'aissance, & maintenant la laissoient dans la pauvreté. Eh bien, dit-elle à la jeune fille, je remplacerai votre mere; je conduirai avec vous la charrette, je m'y attellerai avec vous; je vous tiendrai lieu de mere. Elle a exécuté cette résolution, & tous les jours cette pauvre rentiere s'attelle à la charrette.

J'allois faire connoître encore un autre trait de ce genre; mais l'espace me manque aujourd'hui.

L. C.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Séance du 24 nivôse.

Aubry fait adopter un long projet de résolution sur la maniere dont devront être jugés les officiers généraux.

Louvet, après avoir exposé qu'il est instant de lever les difficultés qui s'opposent à la consommation des partages où la république est intéressée comme représentant des émigrés, en fixant les droits des cohéritiers & des créanciers communs, propose un projet de résolution qui est adopté, & qui porte qu'en conséquence de l'article 112 de la loi du premier floréal, an 3, qui porte: « Les créances sur les biens indivis seront liquidées par les corps administratifs, comme les autres créances sur les émigrés, mais pour la portion seulement qui concerne la nation: »

» toute action de solidarité envers la nation, à raison  
» desdites créances, demeure éteinte ».

Les co-partageans avec la république ne seront tenus  
& ne pourront être poursuivis que pour le paiement de  
la portion des dettes communes, proportionnées à la part  
qu'ils auront prise dans les biens.

On reprend la discussion sur le projet présenté par  
Siméon, relativement à la successibilité des enfans nés  
Lors du mariage ; Pastoret le combat : entre plusieurs  
considérations qu'il fait valoir contre ce projet, il insiste  
particulièrement sur l'injustice qu'il y auroit à admettre  
les enfans, nés hors du mariage, à hériter des parens  
collatéraux de leurs peres, dans les cas mêmes où ils  
ne pourroient pas hériter de leurs peres, ce qui seroit  
pourtant une conséquence de la résolution proposée.

On dit que le 9 juin 1793 les enfans naturels ont été  
appelés aux successions directes : oui, continue Pastoret ;  
oui, ceux qui avoient encore leur pere ; mais non pas  
assurément ceux qui ne les avoient plus, puisqu'il n'exis-  
toit pas, puisqu'il n'avoit jamais existé de ligne directe  
pour eux.

Mais l'article 16 de la loi du 12 brumaire n'exigeoit  
pas que les peres fussent morts après la publication de  
la loi du 4 juin 1793.

Elle n'avoit pas besoin de le dire expressément : d'a-  
bord, elle stipuloit principalement pour l'avenir ; en se-  
cond lieu elle parloit des peres, & non de ceux à qui  
la loi n'a jamais conféré ou reconnu ce caractere ; enfin  
elle ne pouvoit supposer le moindre doute à cet égard,  
sans proclamer la volonté d'introduire un effet rétroactif,  
puisque il seroit remonté au-delà de l'époque où la ca-  
pacité des enfans naturels avoit été prononcée. Loin d'im-  
poser une condition nouvelle, la loi du 15 thermidor a  
done seulement prévenu la plus longue durée d'une in-  
terprétation vicieuse de la loi du 12 brumaire.

Mais il n'est pas indispensable que le fils ait été l'hé-  
ritier de son pere.

J'y consens ; mais il est nécessaire qu'il en ait été le  
fils.

Mais dans le cas où le successible n'a pas besoin de  
son auteur pour se trouver le plus prochain héritier, que  
lui sert l'époque de la mort ou l'incapacité de son au-  
teur ?

A la bonne heure ; mais il faut que ce soit son auteur,  
son auteur avoué, avoué par la loi. C'est toujours la  
même réponse, car le raisonnement repose toujours sur  
la même erreur. Ce n'est pas parce qu'on a eu un pere  
plus ou moins capable de recevoir ; c'est parce que de-  
vant la loi on n'a pas eu de pere.

Vous voyez, représentans du peuple, que j'ai évité de  
mettre sous vos yeux plusieurs considérations d'une haute  
importance, que d'autres orateurs vous avoient déjà pré-  
sentées. J'aurois pu examiner la bâtardise sous ses rap-  
ports avec la nature, avec les mœurs publiques, avec la  
liberté. J'aurois pu dire que si des préjugés antiques l'a-  
voient injustement flétrie, ce seroit un abus plus grand  
encore, un scandale public, de faire asseoir les rejetons  
d'un amour criminel à côté des chastes fruits d'un amour

légitime. J'aurois pu dire que s'il est absurde de ne pas  
reconnoître comme citoyens des hommes qui naissent dans  
la cité, il ne l'est pas moins de reconnoître comme fils  
ceux qui naissent hors de la famille. J'aurois pu dire que  
lorsque la naissance d'un individu se lie à la corruption  
des mœurs ; lorsqu'elle est une profanation, un outrage  
de la plus sainte des institutions humaines, de ce mariage  
qui unit si étroitement le plaisir & la vertu ; lorsqu'une  
loi sage & réfléchie en a déjà resserré les limites, il faut  
être bien circonspect à les étendre encore. Eh ! quel homme  
vertueux n'est pas effrayé des progrès rapides de cette  
dissolution politique ? Le malheur approchoit quelquefois  
de l'union la plus tendre ; le divorce a été permis, &  
au lieu d'un remède extrême & rare, il est devenu le  
domaine de l'ambition, du caprice, de l'avarice, de l'or-  
gueil, de l'impudicité. Les enfans naturels gémissent  
sous les anathêmes d'une opinion flétrissante, sans qu'ils  
eussent commis ni des fautes ni des crimes ; la philoso-  
phie a réclamé en leur faveur ; & bientôt toutes les bornes  
ont été franchies ; le concubinage a obtenu la protection  
des loix, & le mariage a été encore une fois avili &  
profané. Cù s'arrêteront tous ces excès du peuple ! Si vous  
voulez enfin y mettre un terme, donnez aujourd'hui un  
mémorable exemple de votre volonté, en laissant subsi-  
ster une loi récemment adoptée, & commandée plus que  
jamais par les mœurs & par la justice.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours.

Plusieurs orateurs sont encore entendus, & la discus-  
sion ajournée de nouveau.

Bourse du 24 nivôse.

Amsterdam.....59 <sup>5</sup> / <sub>8</sub> , 60 <sup>5</sup> / <sub>8</sub> .	Marseille.....ou pair.
Hambourg 192, 189 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 190.	Bordeaux..... <sup>3</sup> / <sub>4</sub> bénéf.
Madrid.....11 l. 2 s. 6 d.	Or fin.....101 l. 12 s. 6 d.
Madrid effective...13 l. 10 s.	Ling. d'arg50 l. 2 s. 6 d. à 5 s.
Cadix.....11 l.	Piastre.....5 l. 3 s. 9 d.
Cadix effective.15 l. 7 s. 6 d.	Quadruple.....79 l.
Gènes.....90 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> , 92 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> .	Ducat d'Hol.....11 l. 6 s.
Livourne.....101.	Souverain...33 l. 12 s. 6 d.
Bâle..... <sup>1</sup> / <sub>4</sub> perte. 15 jours.	Guinée.....25 l.
Lausanne...2 perte. 2 mois.	Mandat, 1 l. 6 s., 6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 7, 6 s.
Londres.....24 l. 15 s.	3 d., 6 s. 9 d., 6 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .
Lyon.....au pair.	

Esprit <sup>3</sup>/<sub>8</sub>, 500 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 385 liv.  
— Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique, 2 liv.  
— Idem Saint-Domingue, 1 liv. 17 s. — Sucre d'Ham-  
bourg, 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 19 s. — Savon  
de Marseille, 19 s. — Chandelle, 12 s.

Protestation motivée des accusés de la conspiration du 21 floréal.  
A Paris, chez R. Vatar, rue de l'Université, n°. 139 ou 926. Prix,  
12 sols pour Paris, & 18 sols franc de port.

La Sphere, poème, dont on a donné une notice précédemment.  
Prix, 4 liv., & 5 liv. 10 sols franc de port. A Paris, chez le  
clerc, imprimeur-libraire, rue Saint-Martin, près celle aux Urs,  
numéros 254 & 89.

On a imprimé un très-petit nombre de cet ouvrage sur papier  
velin grand raisin. Prix, 12 liv., & 14 liv. franc de port.